



Les mesures de facilitation accordées aux opérateurs économiques pour l'épuisement d'emballage non conforme en matière d'information du consommateur

Objectifs :

- Eviter les pertes économiques ;
- Assurer une continuité de l'activité.

Conditions :

Les mesures de facilitation sont accordées à condition que le produit fini réponde aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière de salubrité, de sécurité et de spécifications techniques .



Qui est concerné ?

Tout producteur qui détient des stocks d'emballage non conforme en matière d'information du consommateur.



Comment bénéficier de cette mesure ?

Déposer une demande d'utilisation d'emballage non conforme, au niveau de la Direction du Commerce de la Wilaya concernée, en précisant la nature des produits, les quantités et valeurs des stocks, les non conformités observées sur l'emballage et la durée d'épuisement de ces stocks.

Important



l'autorisation est accordée sous la condition de l'engagement de l'opérateur à respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur pour les prochaines commandes d'emballage.

Si le stock objet de la demande n'a pu être épuisé dans les délais accordés, l'opérateur a la possibilité d'introduire une demande de prolongation de la durée de l'autorisation.



info.dgcerf@commerce.gov.dz